

3 D

Société à responsabilité Limitée
Capital de 100.000,00 euros
Siège social : 15 rue des Artisans ZA le Grand 311140 PECHBONNIEU
RCS TOULOUSE 349 394 106

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 31 JANVIER 2025

Les soussignés :

- Monsieur Benoît CONTE est titulaire de 560 parts sociales, numérotées de 1 à 210, de 337 à 436 et de 451 à 700 inclus
- Madame Geneviève CONTE est titulaire de 440 parts sociales, numérotées de 211 à 336, de 437 à 450 et de 701 à 1000

Ont pris les décisions unanimes suivantes conformément à la faculté qui est offerte par la loi et l'article 18.5 des statuts :

PREMIERE DECISION

Les associés connaissance prise du projet d'apport des 560 parts sociales numérotées de 1 à 210, de 337 à 436 et de 451 à 700 inclus détenues par Monsieur Benoît CONTE au bénéfice de la société CONTEXO dans laquelle il est associé unique et Président, ainsi que du rapport du Commissaire aux apports en date du 13 décembre 2024, approuve sans réserve ledit traité et agréé en qualité de nouvel associé la société CONTEXO.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui seront désormais rédigés ainsi :

ARTICLE 6 : Apports

A la constitution, il a été fait à la société uniquement des apports en numéraire, à savoir :

- Monsieur AZNARD Pascal	la somme de	7 400 Francs
- Monsieur BARAILLE Patrice	la somme de	12 600 Francs
- Monsieur BARAILLE Jean Marc	la somme de	25 000 Francs
- Monsieur CONTE Roger	la somme de	20 000 Francs
- Monsieur MARTINEZ André	la somme de	5 000 Francs
- Monsieur MARTY Patrick	la somme de	12 600 Francs
- Monsieur NETTER Claude	la somme de	7 400 Francs
- Monsieur NJAMFA Serge	la somme de	10 000 Francs

Soit ensemble la somme de 100 000 Francs

Cette somme de 100 000 Francs a été dès avant ce jour déposée à la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Toulouse et du Midi Toulousain à un compte ouvert au nom de la société en formation sous le numéro : 15030372151.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 janvier 2022, le capital social a été augmenté d'une somme de 84 755,10 euros par incorporation de réserves.

Par décisions du 31 janvier 2025, les associés ont agréé le projet d'apport des 560 parts sociales numérotées de 1 à 210, de 337 à 436 et de 451 à 700 inclus détenues par Monsieur Benoît CONTE au bénéfice de la société CONTEXO, société en cours d'immatriculation.

ARTICLE 7 : Capital social

Le capital social est fixé à **CENT MILLE EUROS** (100 000 euros).

Il est divisé en 1 000 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

A la société CONTEXO , cinq cent soixante parts sociales en pleine propriété, Numérotées de 1 à 210, de 337 à 436 et de 451 à 700 inclus, ci	560 parts
--	-----------

A Madame Geneviève CONTE , quatre cent quarante parts sociales en pleine propriété, Numérotées e 211 à 336, de 437 à 450 et de 701 à 1 000, ci	440 parts
--	-----------

Total égal au nombre de parts composant le capital social :	1 000 parts
---	-------------

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentent le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs ou cessions intervenues à leur profit et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus.

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal et à Me Fabienne REGOURD, Avocate, 2 Place Rouaix à TOULOUSE, à l'effet de réaliser l'ensemble des formalités légales afin de rendre opposable aux tiers les décisions adoptées par les associés.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les associés conviennent de signer le présent procès-verbal par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil.

Chaque associé affirme que cette adresse électronique lui est personnelle, qu'il en gère l'accès et l'utilisation et assure la confidentialité de ses identifiants d'accès. En conséquence, il sera tenue pour auteur et seul responsable de toute action provenant de cette adresse mail et de ses suites, sauf notification préalable de toute perte, usage abusif ou dysfonctionnement de ladite adresse.

Chaque associé peut faire valoir ses droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données qui vous concernent, de limitation du traitement, ainsi que votre droit à la portabilité de vos données, en écrivant par email ou par courrier postal à l'adresse suivante : f.regourd@cabinetregourd.fr et 2 Place Rouaix 31000 TOULOUSE.

Des exemplaires numériques seront mis à la disposition de la société 3 D.

Fait à PECHBONNIEU

Signé par :
BENOIT CONTE
7CA51FEC336A42F...

Signé par :
Geneviève CONTE
A804DDC5F0334CF...